



DEUTSCH-
FRANZÖSISCHER
BÜRGERFONDS
FONDS CITOYEN
FRANCO-ALLEMAND

Appel à projets

Journée franco-allemande – 18-28 janvier 2024

Le 22 janvier, la Journée franco-allemande met en avant l'amitié unique entre nos deux pays et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à la célébrer – ou à la découvrir !

Dans le cadre de cet appel à projets, le Fonds citoyen soutient des projets entre le 18 et le 28 janvier 2024.

Qui peut participer à la Journée franco-allemande ?

Toutes les personnes déjà actives dans le domaine franco-allemand peuvent participer – mais également celles qui désirent profiter de la Journée franco-allemande pour expérimenter une première fois un engagement transfrontalier et de mieux connaître leurs voisins d'outre-Rhin :

- Associations, comités de jumelage
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Communes et collectivités territoriales
- Fondations
- Institutions scientifiques
- Initiatives citoyennes et groupes informels (à partir de 3 personnes)
- Centres de formation

Comment peut-on participer à la Journée franco-allemande ?

Vous avez votre idée, le programme et le budget, le groupe cible et peut-être même une structure partenaire ?

Jusqu'au 12 novembre 2023 vous pouvez déposer votre demande de subvention sur notre plateforme en ligne. [Nous vous expliquons ici de quelles informations nous avons besoin.](#)

Début décembre 2023, vous recevrez une confirmation ou un refus. 75 % du montant de la somme attribuée seront versés avant le début du projet.

Entre le **18 et le 28 janvier 2024**, les projets auront lieu.

Au plus tard 2 mois après la fin du projet, vous soumettez le décompte. [Nous vous expliquons ici de quelles informations nous avons besoin.](#)

Les 25 % restants de la somme attribuée seront versés selon les coûts réels survenus et après traitement du décompte.

Quels sont les projets qui peuvent être soutenus dans le cadre de la Journée franco-allemande ?

Les actions et projets – sur place ou en ligne – qui

- permettent des échanges avec le pays voisin,
- ont pour thème les relations franco-allemandes,
- traitent un thème avec une perspective franco-allemande,
- donnent envie d'aller à la rencontre de l'Allemagne.

Autres conditions : les projets doivent...

- obtenir au moins 30 points selon les critères d'évaluation : il y a 11 critères de sélection donnant chacun lieu à une attribution de 10 points maximum. [Vous pouvez en apprendre davantage dans les Directives de subvention du Fonds citoyen.](#)
- être visibles le plus possible afin de sensibiliser le plus grand nombre à la rencontre du pays voisin. N'hésitez pas à consulter le [kit de communication](#).

Les projets qui ne peuvent pas être soutenus sont ceux

- qui n'ont pas obtenu le nombre minimum de points selon les critères d'évaluation
- ou qui sont destinés majoritairement aux enfants et aux jeunes (par ex. des projets scolaires).

Quels sont les frais couverts ?

Les projets pour la Journée franco-allemande sont soutenus dans la **catégorie 1 avec des subventions allant jusqu'à 5 000 €.**

Jusqu'à 80 % des frais éligibles peuvent être financés, par ex. pour : voyage (trajets aller et retour), séjour, organisation, matériel, formations, honoraires.

Deutsch-Französischer Bürgerfonds
Umgesetzt vom DFJW
Sophienstraße 28/29 • 10178 Berlin • tel +49 30 800 931 231
info@buergerfonds.eu • www.buergerfonds.eu

Fonds citoyen franco-allemand
Mis en œuvre par l'OFAJ
51 rue de l'Amiral Mouchez • 75013 Paris • tél +33 1 73 03 50 30
info@fondscitoyen.eu • fondscitoyen.eu

Participer !

